

LE PRESIDENT DU CONSEIL

- Vu la Constitution du II Janvier 1964 de la République du Dahomey
Vu le Décret N° 33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement.
Vu le Décret N° 54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement.
Vu la Loi N° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées du Dahomey.
Vu la Loi N° 62-30, du 27 Juillet 1962, portant Statut Général des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne.
Sur proposition du Général, Chef d'Etat-Major des Forces Armées Dahoméennes.

ARTICLE 1°. Est nommé au Grade d'Adjudant pour compter du 1er Janvier 1965

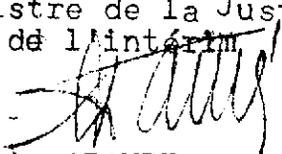
Sergent-Chef HACHEME Roger

ARTICLE 2. Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'Année 1965 pour le grade de Sergent-Chef

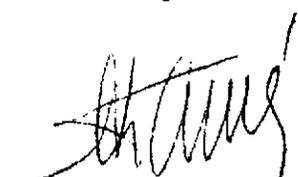
Sergent	ALOFA Victor	30118
"	CHOBLI Innocent	20362
"	AKPAMOLI Roger	13834
"	PROBJINETHO Jean	12192
"	AGBIDINOUKOUN Vincent	14681

FAIT A COTONOU, le 16 Janvier 1965

Par le Président du Conseil
Chargé de la Défense Nationale
Le Ministre de la Justice
Chargé de l'intérim


A. ADANDE.

Pour le Ministre des
Finances et du Plan
absent
Le Ministre de la Justice
et de la Législation


ADANDE.